



Mairie du Moule.

# Bientôt des MPL en Outre-mer

**Lors des étapes martiniquaise et guadeloupéenne du Tour de France des professions libérales, début juillet, David Gordon-Krief a affirmé son souhait de voir se créer des Maisons des professions libérales dans ces deux départements d'Outre-mer.**

Le Tour de France des professions libérales passe également par les DOM-TOM : les 5 et 6 juillet, la Martinique et la Guadeloupe ont ainsi reçu la visite du président David Gordon-Krief dans le cadre de ce Tour de France. Le président de l'UNAPL représentait également à cette occasion Jean-Paul Delevoye, président du Conseil économique social et environnemental (CESE) pour présider l'Assemblée plénière décentralisée des CESE régionaux (CESER) de France, qui se tenait du 3 au 6 juillet en Guadeloupe. Ces deux étapes martiniquaise et guadeloupéenne ont été l'occasion pour le président de l'UNAPL d'évoquer le projet de création de Maisons des professions libérales (MPL) dans ces deux départements d'Outre-mer. « *Mon ambition serait qu'il y ait une Maison des professions libérales en Martinique, en Guadeloupe et dans d'autres territoires ultra-marins* », a-t-il annoncé dans une interview au quotidien France-Antilles, en précisant toutefois que « *cela va dépendre des hommes et des femmes professions libérales de ces territoires* ». Le projet de développer le plus possible des Maisons des professions libérales

a été encouragé par le président de la République lors de la Table-ronde de Versailles, le 12 avril dernier, au cours de laquelle le président Sarkozy s'était entretenu avec des représentants des professions libérales. Celui-ci avait en outre souhaité que l'UNAPL soit le moteur de cette démarche. « *Mais les acteurs sont avant tout les professionnels libéraux* », a insisté David Gordon-Krief, confirmant ainsi que l'initiative de mettre en place de telles structures revient aux professionnels locaux et non pas aux instances centrales de l'UNAPL.

## Encourager et soutenir les jeunes professionnels

La création des Maisons des professions libérales est le fruit d'un constat : celui d'une crainte grandissante parmi les jeunes qui arrivent sur le marché du travail de s'installer comme indépendants. Les Maisons des Professions Libérales sont là pour accueillir et accompagner les professionnels libéraux dans leur installation et le développement de leur activité. Leur vocation essentielle est d'encourager et de soutenir ces jeunes

en les aidant à trouver l'information dont il a besoin : comment s'installer, où s'inscrire, comment constituer un cabinet, quel régime pour la retraite, quelles assurances souscrire ? Tous ces services que les Maisons des professions libérales (il y en a déjà 17 en France) offrent aux nouveaux professionnels attirés par l'exercice professionnel en libéral, mais aussi aux professionnels déjà en activité, en reconversion ou aux demandeurs d'emploi, doivent leur permettre de faciliter leurs démarches et leur installation, contribuant ainsi à favoriser les « vocations ». En outre, l'UNAPL a négocié avec le gouvernement pour obtenir le « guichet unique », c'est-à-dire l'inscription URSAFF ainsi qu'un accord Pôle emploi pour avoir, au sein de ces Maisons des professions libérales, une émanation Pôle emploi. « *Au cours de ma visite, j'ai entendu beaucoup d'enthousiasme autour de ce projet. J'ai très envie de revenir dans quelques mois ici, pour inaugurer une Maison des professions libérales* », a conclu le président de l'UNAPL sur ce point. Les marques d'enthousiasme et de satisfaction n'ont en effet pas manqué



Fort de France.

de la part des nombreuses personnalités qui ont chaleureusement reçu le président de l'UNAPL à cette occasion. Les représentants régionaux et locaux des syndicats de professions libérales d'abord comme le Docteur Jean-Claude Calixte, Président URPS Chirurgien-Dentiste 972 et Président de la CNSD 972; le Docteur Guy Helenon, Président du Conseil régional de l'Ordre des Médecins; Monsieur Alex Orozmane, Président de l'URPS Kiné 972, Président de la FFMKR 972 et Vice-Président de l'UNAPL Martinique; le Docteur Guy Ursule, Président de l'URPS Médecins 971, et membre du Conseil Confédéral de la CSMF National. Également Monsieur Victorin Lurel, Président du Conseil Régional et député de la Guadeloupe, Monsieur Laurent Bernier, Maire de Saint-François et Conseiller général de la Guadeloupe; Monsieur José Marraud des Grottes, Président de l'ARAPL Antilles-Guyane; Monsieur Raphaël Constant, Bâtonnier de l'Ordre des Avocat de Martinique; Maître Fred-Michel Tirault, avocat. ■

Antoine Labey

## David Gordon-Krief à l'Assemblée des CESER : « L'ensemble des contributions ont été intégrées à nos réflexions »

**L'Assemblée plénière décentralisée des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) de France qui s'est tenue du 3 au 6 juillet dernier en Guadeloupe, a été l'occasion d'échanges fructueux avec les acteurs de terrain que sont les présidents et représentants de ces CESER.**

David Gordon-Krief avait déjà eu l'occasion d'évoquer, le 14 juin dernier, devant le Conseil économique et social dont il présidait la Commission dépendance « la très grande qualité des contributions apportées par les CESER qui ont pu nous éclairer de manière très concrète sur les spécificités de chacun des territoires et a ainsi nourri notre réflexion sur les préconisations à apporter à ce sujet de la dépendance ». En Guadeloupe, il a réaffirmé, lors de son discours, « l'importance d'une collaboration renforcée entre le Palais d'Iéna (siège du CESE; N.D.L.R.) et les composantes des Conseils économiques, sociaux et environnementaux du territoire » avant d'insister sur le fait que « la pertinence de nos avis n'est assurée que par l'étroite collaboration instaurée entre le CESE et les CESER dont leurs travaux sont largement pris en compte et nous éclairent de manière très précises et très concrètes sur les spécificités de chacun des territoires et sur les réponses qu'il nous faut apporter ». David Gordon-Krief a ainsi pu affirmer devant les présidents et représentants

des CESER que « l'ensemble des contributions qui nous ont été adressées, ont été intégrées à nos réflexions et préconisations. Elles nous ont été essentielles et particulièrement importantes à la rédaction d'un avis qui a su tenir compte des nombreuses spécificités territoriales pour rester solidement ancré aux réalités économiques, sociales et environnementales de nos territoires ». ■

Antoine Labey



## Les DOM-TOM et le défi de la dépendance

La population âgée (c'est-à-dire celle qui risque d'être en perte d'autonomie) va être multipliée par quatre dans les vingt ans à venir en Martinique. Face à cela, les professions libérales qui sont en première ligne sur cette question de la dépendance, doivent se mobiliser afin de s'organiser pour répondre au mieux à ce défi sociétal majeur. Les professionnels de santé d'abord : médecins, kinés, infirmiers... mais aussi les architectes et urbanistes qui inventent les transports et les logements de demain et qui doivent prendre en compte les besoins spécifiques des personnes âgées dépendantes, en termes d'accessibilité notamment. « Il faudrait être fou pour ne pas s'organiser. Quels métiers ? Comment on travaille ensemble ? Comment on organise les filières d'accompagnement ? Pourquoi ne pas créer des cabinets groupés pour tels et tels professionnels ? Il faut former les jeunes à ce que seront les besoins des patients, des clients, dans 10 ans, dans 15 ans. On parle de demain ! Ensemble, au sein de ces Maisons des professions libérales, on peut être extrêmement efficaces », a affirmé David Gordon-Krief. Une fois encore, les spécificités locales doivent être mises au premier plan pour ne pas apporter une réponse toute faite et unique à des situations extrêmement variées. « Il faut agir en respectant la logique de proximité qui caractérise les professions libérales : les besoins de la population martiniquaise ne sont pas les mêmes que ceux de la population d'Île de France ou du Languedoc Roussillon », a insisté David Gordon-Krief dans une interview au quotidien France Antilles, car « qui sait mieux que le kiné ou l'infirmier, qui vit au quotidien auprès de cette population, ce dont elle a besoin ? ».

# La MPL Grand Ouest à la barre de la simplification administrative

Les Régions Bretagne et Pays de la Loire expérimentent la simplification administrative. Durant deux ans, la MPL Grand Ouest de Rennes en sera le centre névralgique.



De gauche à droite : Henri Gallais, président de la MPL d'Île et Vilaine David Gordon Krief, président de l'UNAPL. Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme, des Professions libérales et de la Consommation. Philippe Le Roux, président de la MPL Grand Ouest. Philippe de Kerret, Président de la MPL Maine-et-Loire.



De gauche à droite : Henri Gallais, président de la MPL d'Île et Vilaine. Philippe Le Roux, président de la MPL Grand Ouest. Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme, des Professions libérales et de la Consommation. David Gordon Krief, président de l'UNAPL. Patrick Lavergne, conseiller au Secrétariat d'État de Frédéric Lefebvre. Romain Mifsud.



Signature de la convention cadre par Frédéric Lefebvre en présence de Philippe Le Roux, président MPL Grand Ouest et David Gordon Krief, président de l'UNAPL.



Séance de dédicaces de son livre "Le mieux est l'ami du bien" par Frédéric Lefebvre. David Gordon Krief, Joaquim Gonzalez, Directeur Général. Philippe de Kerret, Président MPL 49. Henri Gallais, Président MPL 35. Philippe Le Roux, Président MPL Grand Ouest. Philippe Bénéteau, Président MPL 44. Ghislaine Horel, Président MPL du Morbihan. Sébastien Hupin, Président MPL de Mayenne.

La Maison des professions libérales du Grand Ouest de Rennes a été choisie pour expérimenter les mesures de simplification de la vie des entreprises libérales. La convention cadre d'expérimentation de ces mesures y a été signée le 1<sup>er</sup> juillet par Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation, David Gordon-Krief, président de l'UNAPL et Philippe Le Roux, président de la MPL Grand Ouest. La cérémonie de signature s'est déroulée dans la capitale bretonne à l'occasion de la huitième étape du Tour de France de professions libérales. Le dispositif visant à simplifier la vie des entreprises avait été présenté par Frédéric Lefebvre le 29 avril dernier lors des premières Assises nationales de la simplification administrative. Il s'agit d'un plan comprenant 80 mesures dont certaines sont entrées en application au cours de l'été et qui doivent simplifier les relations entre l'État et les entreprises en allégeant le travail administratif de ces dernières vis-à-vis de l'administration. Ces mesures sont issues du travail d'écoute réalisé par les correspondants PME avec des chefs d'entreprises entre janvier et avril 2011. 22 assises régionales ont permis d'identifier les difficultés les plus coûteuses pour les entreprises : redondance des informations qui leur sont demandées par les administrations, formalités déclaratives en matière sociale et fiscale, instabilité et complexité de la réglementation... Le président Sarkozy avait lui-même présenté les grandes lignes ce plan lors de la Table-ronde de Versailles organisée le 12 avril dernier par l'UNAPL. Il avait alors notamment évoqué la création d'un « coffre-fort numérique » rebaptisé

depuis « armoire sécurisée numérique » qui centraliserait toutes les informations et déclarations dont l'administration a besoin pour chaque entreprise. Les entreprises y déposeraient toutes leurs déclarations afin que les administrations les aient en permanence à disposition sans devoir à chaque fois solliciter l'entreprise. « *Il me semble que c'est aux administrations de gérer la complexité de la loi et non pas aux professionnels de la subir* », avait-il alors déclaré pour résumer l'esprit de cette démarche. Depuis, les choses ont avancé et l'État a lancé un appel d'offres pour le cahier des charges et l'outil de préfiguration de cette armoire numérique. 1 million d'euros ont été débouqués.

## Relais local

La MPL Grand ouest, dirigée par Joaquin Gonzalez, va donc servir de relais local pour les Régions Bretagne et Pays de Loire des mesures de simplification administratives auprès des entrepreneurs de cette Région. Concrètement, dans le cadre de cette convention, la MPL Grand Ouest a pour mission d'informer et de sensibiliser les entrepreneurs libéraux sur le programme « 80 mesures pour simplifier la vie des PME » à travers des réunions collectives, des mailings et une information sur le site internet de la MPL Grand ouest et de l'UNAPL. La MPL Grand Ouest se doit également, aux termes de cette convention, d'accueillir, informer et répondre aux questions des entrepreneurs libéraux concernant le programme et les procédures de simplification administrative, en les recevant au siège de la MPL et dans les MPL départementales et via son standard téléphonique. Il lui est également confié une mission de formation, principalement en direction des collaborateurs des cabinets libéraux. Cette formation porte sur la mise en œuvre des mesures de simplification administrative. Elle se fera par le biais de réunions collectives, mailings, information sur le site internet de la MPL Grand Ouest et de l'UNAPL. La MPL Grand Ouest aura enfin une fonction d'évaluation puisque le quatrième et dernier volet de la convention prévoit

qu'elle recueille les réactions et propositions des entrepreneurs libéraux sur le thème de la simplification administrative, les formalise et les communique au Secrétariat d'État, pour évaluation. Selon la Convention signée à Rennes, l'expérimentation de la simplification administrative se poursuivra durant deux ans, à compter de la date de signature de la convention, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Un comité de pilotage a été mis en place pour assurer le suivi. Il est composé des Présidents de l'UNAPL et de la MPL Grand Ouest et d'un représentant de l'État en Bretagne et Pays de la Loire.

## Une « grande révolution »

Outre la signature de cette convention, l'étape rennaise du Tour de France de professions libérales a été l'occasion de débattre de la question du financement des MPL et des services qu'elle propose. Une table-ronde animée par Henri Gallais, Président de la MPL d'Ille-et-Vilaine, a permis d'exposer et de débattre des pistes de réflexions et recommandations. Parmi elles, celle de Frédéric Lefebvre qui a suggéré la mise en place de deux cotisations séparées, sans pour autant approfondir.

Aujourd'hui, les MPL sont essentiellement financées par les Oriff, les Arapl et des conventions privées locales. Ainsi « *aujourd'hui, nos finances viennent de sponsors comme la Poste ou la SNCF* », a témoigné Philippe Le Roux s'agissant de la MPL du Grand Ouest, précisant que « *les collectivités n'aident pas* ». Il a insisté sur l'importance de « *formaliser un avenir aux Maisons des Professions Libérales* ». Henri Gallais a mis en avant l'autofinancement par les formations affirmant que « *la MPL Bretagne Pays de Loire est la première MPL à avoir proposé des formations, ce qui permet de récolter quelques fonds* ». À savoir si l'État devait financer les MPL, il a précisé que « *nous ne demandons pas à l'État de nous financer, mais de nous reconnaître* ».

Frédéric Lefebvre a abondé dans ce sens en insistant sur cette reconnaissance : « *Pour l'administration, il y a encore quelques années, les professions libérales n'étaient pas comptabilisées*

*comme entités économiques. Ce sentiment est en train de changer* », a-t-il affirmé avant d'ajouter « *On travaille sur une définition des professions libérales* » ainsi que « *sur la considération des professions libérales comme acteurs économiques* ». Il a qualifié cette évolution dans les rapports entre État et professions de « *petite révolution* ». Ce que David Gordon-Krief a qualifié, lui, de « *grande révolution* » ! Car pour lui, « *Nous entrons dans une nouvelle ère, celle du partenariat. Les professionnels libéraux ne sont plus seulement écoutés, ils sont entendus* ».

Les débats sur la question du financement ont globalement fait ressortir qu'à terme le financement de ces MPL ne devra pas être l'objet d'un impôt supplémentaire qui serait une nouvelle cotisation obligatoire, mais relever des fonds de formation déjà existants par une mutualisation des cotisations. Les MPL pourraient également bénéficier de financements en provenance des pouvoirs locaux (Conseils régionaux et départementaux, mairies) et de l'Europe par le biais du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Antoine Labey

## La MPL Grand Ouest, vent en poupe

La Maison des Professions Libérales du Grand Ouest (MPL Grand Ouest), association loi 1901, fédère 20000 entrepreneurs libéraux sur les Régions Bretagne et Pays de la Loire, à travers une structure régionale (la MPL Grand Ouest) et des structures départementales (les MPL départementales des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine, de la Mayenne, de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire. Les MPL du Morbihan, de la Sarthe et de la Vendée sont en cours de déploiement).

La MPL Grand Ouest a initié en 2007 une première offre de service pour les professions libérales : accueil et information, centre de documentation, cartes et avantages pour le cabinet libéral. En 2010, elle a ouvert un Centre de formation Entreprise Libérale (ORIFF-PL), conventionné par le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIF-PL). Un Guichet unique d'accompagnement et des formalités fait l'objet de négociations avec les URSSAF de Bretagne et des Pays de la Loire.

# La ruralité en débat

**Comment les professions libérales peuvent-elles contribuer à redynamiser le monde rural ? La question a été débattue au cœur du vignoble de Cognac entre agriculteurs, professionnels libéraux et élus locaux.**



« On n'envoie pas un agriculteur s'installer s'il n'y a pas dans un périmètre restreint des professions libérales de la santé, du droit, des techniques et du cadre de vie ». À Matha, commune de 2200 habitants de la Charente-Maritime, au cœur du vignoble de Cognac, première étape du Tour de France des professions libérales dédiée spécifiquement à la ruralité, David Gordon-Krief a d'emblée centré le débat sur la complémentarité entre professions agricoles et professions libérales, « toutes deux acteurs de premier plan de la vitalité des territoires ». Cette complémentarité s'est illustrée à Matha par la présence de Xavier Beulin, Président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) autour de la table-ronde organisée à l'initiative de Dominique Bussereau, Président du Conseil général de la Charente-Maritime et de David Gordon-Krief sur le thème « Les professions libérales, acteurs de la ruralité ». Xavier Beulin y a pris la parole pour confirmer qu'il existe de « vraies analogies » entre agriculteurs et professions libérales, qui ont « les mêmes problématiques » et surtout qui « font le tissu économique et social dans

les territoires ruraux », avant de conclure qu'il faut « croire en l'avenir des espaces ruraux qui suscitent un regain d'intérêt » et créer les conditions de cette confiance en redonnant le goût de l'entreprise, en accompagnant les passages de relais entre générations et en adoptant une stratégie globale de l'aménagement du territoire.

## Désertification annoncée

Au-delà de cette profession de foi, les problèmes concrets ont été évoqués au cours de deux ateliers sur « Santé et ruralité » et sur « Professions libérales : acteurs de l'aménagement rural ». Avec, à chaque fois, ce constat du manque de professionnels libéraux en milieu rural, aussi bien dans les secteurs médicaux et paramédicaux que dans celui du juridique avec notamment « la difficulté de faire venir des Clercs qualifiés en zones rurales », selon un professionnel. Pour lutter contre une désertification médicale annoncée dans les cinq ou dix ans à venir, compte tenu du non-renouvellement des professionnels médicaux dans les zones rurales (en Charente-Maritime,

▲ David Gordon Krief, Président de l'UNAPL, a été reçu par Dominique Bussereau, Président et Corinne Imbert, Vice Présidente, du Conseil Général, en présence de Xavier Beulin, président de la FNSEA, et président du grand port maritime de La Rochelle. Corinne Imbert a ouvert le débat en posant la question : La désertification médicale, en zone rurale, est-elle une fatalité ? Thérèse Hebert, médecin généraliste à Burie et Sophie Perrotain, médecin urgentiste, ont présenté la situation du corps médical en Charente Maritime. Les débats ont été animés par Vincent Hulin, journaliste.

seuls 31% des médecins qui sont partis en retraite en 2009 ont été remplacés, selon l'Ordre des médecins), le Conseil général de Charente-Maritime a mis en œuvre une politique volontariste en votant, fin juin, un dispositif d'aide en faveur de l'installation de jeunes médecins dans les zones de désertification médicale. Ce dispositif prévoit d'aider financièrement les étudiants en 3<sup>e</sup> cycle de médecine (800 € par mois pour la première année, 1100 € pour la seconde et 1600 € pour la troisième) qui accepteront, en contrepartie, de s'installer dans des zones de désertification médicale du département pour y exercer durant au moins quatre ans (lire également à ce sujet l'interview de Dominique Bussereau). Médecin de famille ou « juriste de proximité et confident familial », comme se définissent Anne Etevenard et Jean-Bertrand Charreyon, notaires associés à Matha, l'exercice libéral en zone rurale est avant tout une activité de proximité. « L'essentiel est d'être proche des habitants », résume Régis Sainte-Marie Pricot, avocat à Saintes.

**Antoine Labey**

## 3 questions à Dominique Bussereau, Président du Conseil général de Charente-Maritime : « Les professions libérales sont un élément central de revitalisation des zones rurales »

**En quoi les Professions libérales sont-elles des acteurs importants de la ruralité et comment renforcer leur rôle ?**

**Dominique Bussereau** - Les zones rurales ont besoin des professions libérales pour vivre et se développer, car les professions libérales offrent des services indispensables à la vie des habitants, tant sur le plan privé que professionnel. Elles ont besoin de médecins, d'infirmières, de kinésithérapeutes, de dentistes, mais aussi de notaires, d'experts-comptables, d'avocats, d'assureurs... Toutes ces professions sont des professions de proximité.

Les professions libérales sont aujourd'hui un élément clef de revitalisation des zones rurales. Nous devons les inciter à venir s'y installer afin d'éviter de voir se développer des déserts socio-économiques. Une zone rurale sans professions libérales se meurt. La présence de professionnels libéraux, en particulier dans le domaine de la santé, est un facteur déterminant pour inciter les nouveaux arrivants à s'installer en zone rurale.

**Quelles solutions préconisez-vous pour rendre les zones rurales plus attractives pour les professions libérales ?**

**Dominique Bussereau** - D'abord, il faut redonner et soutenir le goût d'entreprendre. Cela passe en particulier par l'allègement des tâches administratives et une aide accrue aux jeunes qui souhaitent s'installer en libéral. Ensuite, plus spécifiquement en ce qui concerne les zones rurales, il faut encore mieux valoriser leurs atouts, à l'heure où le cadre de vie, les relations humaines de voisinage et l'environnement sont des éléments déterminants dans les choix de vie des Français. Mais cela ne suffit pas et l'attractivité des zones rurales doit être renforcée par des actions de désenclavement avec une bonne politique des transports permettant de mieux relier villes et campagnes, avec le développement des connexions Internet haut et très haut débit. Pour que les professionnels libéraux s'installent en zone rurale, ils doivent aussi y trouver les services et équipements dont ils ont besoin : écoles, poste, commerces... Il faut aussi lutter contre certaines idées reçues comme celle qui consiste à dire que l'avenir et la réussite professionnels passent par l'exercice professionnel dans une grande ville, au même titre que celle qui dévalorise le médecin généraliste, exerçant dans les campagnes, face au spécialiste qui exerce en ville.

**La désertification médicale et paramédicale est particulièrement aiguë dans certaines parties de Charente-Maritime. Vous venez d'adopter**

**un nouveau dispositif d'aide en faveur de l'installation des jeunes médecins dans les zones de désertification médicale. Quelles retombées en attendez-vous ?**

**Dominique Bussereau** - C'est vrai que la situation est particulièrement inquiétante dans certaines zones rurales de notre département, ce qui justifie que l'on parle de désert médical et paramédical. La situation est d'autant plus préoccupante qu'on assiste à un vieillissement du corps médical : 46 % des médecins ont 55 ans et plus, et le renouvellement se fait mal. La désertification médicale est une préoccupation structurelle qui doit être traitée dans sa globalité avec l'État, les collectivités locales et les professionnels de santé. Des solutions existent pour faciliter le travail des professionnels en zone rurale, mais nous avons souhaité aller plus loin. D'abord, on peut au-delà des aides pour alléger leur travail administratif, inciter au regroupement qui peut leur permettre de mettre en commun des charges, de rompre leur isolement, bref de gagner en efficacité en exploitant au mieux les complémentarités.

En Charente-Maritime, nous avons voulu aller encore plus loin en instaurant un dispositif en faveur de l'installation de jeunes médecins dans les zones de désertification médicale. Ce dispositif adopté, le 23 juin dernier, prévoit d'attribuer des aides aux étudiants en 3<sup>e</sup> cycle de médecine qui s'installeront dans ces zones pour au moins quatre ans. Nous avons lancé des actions de promotion pour faire connaître ce nouveau dispositif, nous pensons obtenir rapidement des résultats probants.



© Méliane Chaigneau

# Quelles solidarités autour de la dépendance ?



**Le quatrième débat inter-régional sur la dépendance s'est penché, fin juin à Strasbourg, sur la question de son financement. David Gordon-Krief y a présenté le point de vue et les conclusions du CESE dont il présidait la commission ad hoc.**



Anne Montchamp,  
Secrétaire d'Etat  
auprès de la ministre  
des Solidarités et de la  
Cohésion sociale.

**Q**uatrième et dernier débat ministériel interrégional sur la dépendance, celui de Strasbourg, le 20 juin dernier, a porté sur la difficile question de la prise en charge de cette dépendance. « *Le vieillissement de la population découlant de l'allongement de la durée de vie est un facteur de richesse humaine et sociale, mais il met aussi au défi nos systèmes sociaux puisqu'il induit des besoins de financement auxquels il convient de répondre* », a souligné Marie-Anne Montchamp, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale en introduisant les débats. Actuellement, l'Etat couvre les besoins financiers liés à la dépendance à hauteur de 25 milliards d'euros auxquels s'ajoutent 7 milliards d'euros apportés par les familles. « *Mais les dépenses vont en augmentant et se trouvent donc de moins en moins bien couvertes* », a alerté la secrétaire d'Etat, d'où la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement.

Pour éclairer le débat, TNS Sofres a présenté les conclusions de son étude qualitative sur la perception de la dépen-

dance et de sa prise en charge en France. Il en ressort principalement que, pour les personnes interrogées, l'abandon de la solidarité familiale apparaît irréversible. L'alternative d'un financement privé est rejetée car ressentie comme porteuse d'injustices. La solidarité nationale apparaît, de ce fait, de façon consensuelle, comme le seul recours pertinent. Cela se ferait par la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale, financée par une nouvelle « CSG dépendance ».

## Solidarité inter-générationnelle

Le dialogue experts-citoyens organisé dans le cadre de ce débat inter-régional a également été alimenté par la présentation des résultats du rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) par David Gordon-Krief, en tant que président de la Commission temporaire dépendance du CESE. Ce rapport, approuvé le 15 juin par le CESE (lire *L'Entreprise libérale* n°83 pages 16 et 17) est le fruit d'« *un débat responsable, juste et mesuré* », à propos d'un défi sociétal « *sur lequel il était de notre*

*devoir de nous prononcer et d'y apporter des solutions* », a souligné le président de la Commission, se réjouissant que « *le dialogue citoyen a(it) tenu toutes ses espérances. Plus de 260 amendements ont été déposés. Ils ont été défendus. Ils ont été discutés. Ils ont été mis au vote. Le débat a bien eu lieu* ». Sur le volet financier, le CESE estime qu'il s'agissait « *à court terme, de se donner les moyens de financer la montée en charge des besoins (curatifs et d'hébergement) et à long terme, les moyens de retarder l'arrivée de la dépendance, par une politique de prévention active* ». Cela passe par la nécessité de « *mettre en place des solidarités nouvelles, soutenables pour les familles et soutenables pour les finances publiques* », a explicité David Gordon-Krief, puisque, selon lui, « *le financement de la dépendance ne saurait relever des seules personnes dépendantes* », mais relève d'une question « *de solidarité intergénérationnelle et donc de solidarité nationale* ». David-Gordon Krief a résumé ainsi les deux grands principes qui ont guidé la réflexion du CESE : « *La prestation doit être universelle : chacun doit pouvoir prétendre à une couverture de base quel que soit son revenu ou son patrimoine. Ensuite, si l'on veut que chaque famille d'une personne dépendante n'assume pas seule les frais de cette perte d'autonomie, il faut mutualiser la dépense de façon la plus large possible* ». Ce rapport du CESE, ceux des quatre groupes de travail ainsi que les conclusions des débats inter-départementaux et inter-régionaux ont servi de base au rapport de synthèse remis par la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, Roselyne Bachelot, au Président de la République durant l'été.

**Antoine Labey**